

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****14192181***

de LIEGE, division DINANT

OCT. 2014Le greffier **Grefte**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0422.033.736**Dénomination**(en entier) : **SCHMIT - de SURAY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME**Siège :** RUE DE LA RAMEE, 18 à 5575 VENCIMONT

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Texte : D'un acte reçu par le Notaire Denys DUMONT, résidant à Gedinne, le 09 octobre 2014, en cours d'enregistrement, il résulte que :

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « SCHMIT - de SURAY », dont le siège social est à Vencimont, commune de Gedinne, rue de la Ramée, n° 18 (TVA BE 0422.033.736 – RPM Dinant), société constituée sous forme de société de personnes à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par le notaire Michel Calicis, ayant résidé à Beauraing, le 21 octobre 1981, transformée en société anonyme aux termes d'un acte reçu par le notaire Etienne Beguin, résidant à Beauraing, le 20 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Beguin le 28 décembre 2011.

Sous la présidence de Monsieur Bernard SCHMIT, président du conseil d'administration, l'assemblée se compose de :

1/ Monsieur SCHMIT Bernard Maurice Léon, né à Mons le 2 juillet 1957 (N.N. 570702 123 93), époux de Madame de SURAY Christine, demeurant et domicilié à Vencimont, commune de Gedinne, rue de la Ramée, n° 18, qui déclare détenir mille septante actions ;

2/ Madame de SURAY Christine Marie Thérèse, née à Vencimont le 28 octobre 1956 (N.N. 561028 094 21), épouse de Monsieur SCHMIT Bernard, demeurant et domiciliée à Vencimont, commune de Gedinne, rue de la Ramée, n° 18, qui déclare détenir mille septante ;

3/ Madame SCHMIT Kateline Marie Sylviane, née à Dinant le 29 mai 1988 (N.N. 880529 166 71), demeurant et domiciliée à Vencimont, commune de Gedinne, rue de la Ramée, n° 15, qui déclare détenir vingt actions ;

4/ Monsieur SCHMIT Nicolas Jacques Charles, né à Dinant le 7 octobre 1983 (N.N. 831007 14 01), demeurant et domicilié à Vencimont, commune de Gedinne, rue de la Chavée, n° 61, qui déclare détenir vingt actions ;

Ensemble : deux mille cent quatre-vingts actions

L'assemblée constate que tous les actionnaires de la société sont présents et qu'ils représentent ensemble la totalité du capital social au montant de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- €) formé de deux mille cent quatre-vingts actions (2.180) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un deux mille cent quatre-vingtième (1/2.180ème) du capital.

L'assemblée constate également la présence des quatre administrateurs, actionnaires présents, et se reconnaît dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour sans qu'il faille justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution : modification de l'objet social

Rapports : L'organe de gestion a établi, en vue de le verser au dossier de la société, un rapport justificatif de la proposition de modification de l'objet de la société ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 31 août 2014.

Ce rapport sera déposé au greffe du tribunal de commerce en même temps qu'une expédition du présent acte.

L'assemblée décide de compléter l'objet de la société par les activités suivantes :

— l'exploitation d'une entreprise agricole de culture et d'élevage ;

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Volet B - Suite

- l'exploitation forestière, l'achat et la vente de grumes et de bois sur pied, l'abattage, le débardage et le transport ;
- toutes activités relevant de l'agriculture, de la sylviculture, de l'horticulture, de la pépinière et de la pisciculture.

La société peut en outre exercer des mandats d'administrateur, gérant, membre du comité de direction ou liquidateur d'autres sociétés et remplir toutes missions de consultance et d'expertise.

Deuxième résolution : modification et coordination des statuts

L'assemblée décide l'adaptation du texte de l'article 3 des statuts à la résolution qui précède et charge le notaire d'établir et de déposer au greffe la coordination des statuts en suite de cette modification.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Denys DUMONT, Notaire.

Déposés : expédition de l'acte, rapport du conseil d'administration avec situation comptable et coordination des statuts.